**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 59 (1971)

Heft: 3

**Artikel:** Une utile et heureuse motion

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-272814

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# **UNE UTILE ET HEUREUSE MOTION**

Assez récemment, une motion a retenu notre attention, car il y était question des antibiotiques à vétérinaire, et Dieu sait si c'est d'actualité et si cela nous touche personnellement, nous tous, consommatrices et consomma-teurs qui, en définitive, nous nourrissons de la chair de ces animaux à qui sont administrés justement pénicilline ou autres antibiotiques, à plus ou moins forte dose.

Nous avons donc pensé vous intéresser en demandant à la Chancellerie fédérale qui était l'auteur de cette fameuse motion et en priant cet auteur de nous faire savoir pourquoi il avait été amené à la présenter et quel en est le texte intégral.

#### Y A-T-IL ABUS D'ANTIBIOTIQUES ?

Selon l'Office fédéral de l'hygiè-ne publique, les antibiotiques sont des substances de nature chimi-que différente, formées par des champignons, des bactéries et, le cas échéant, par des végétaux supérieurs. Ils peuvent anéantir ou entraver la croissance de divers micro-organismes et agents patho-gènes et sont utilisés en méde-cine pour combattre les maladies infectieuses. Judicieusement em-ployés, ils peuvent rendre de pré-cieux services tant en médecine que dans l'élevage, pour favoriser la croissance des animaux.

Il faut rappeler que la découverte des antibiotiques représentent un des plus grand progrès de la médecine. Les antibiotiques ont essentiellement modifié le visage de la médecine. Comme beaucoup de substances très actives, ils ne sont nullement inoffensifs si leur emploi n'est pas adéquat et sévèrement contrôlé.

Il y a quelques mois, l'organe de la Société coopérative de consommation, « Coopération », publiait un article au sujet de nos aliments. Etaient-ils encore sains ? C'est que le doute était venu quand on avait appris que le contrôle des deprées alimentaires des trôle des denrées alimentaires des Etats-Unis avait mis le doigt sur le danger que représentaient certains fromages suisses pour le consommateur. Les contrôles efconsommateur. Les controles ef-fectués ensuite chez nous n'ont pas rassuré tout le monde, car chacun sait qu'on peut exploiter de façon inconsidérée les trou-vailles de la chimie moderne. Pour-tant, l'alerte a été bonne puis-qu'elle a porté!

En ce qui concernait les insecticides, nos autorités ont réagi sur-le-champ. et les analyses ont pu confirmer qu'elles ont eu raison, vu que, dans tous nos aliments principaux et même dans le lait maternel on décelait des traces toxiques d'insecticides. Plusieurs toxiques a insecticides. Plusieurs produits furent, Dieu merci, interdits. La nouvelle loi sur les substances toxiques, un appareil de contrôle efficace, un laboratoire fédéral des insecticides et des matières résiduelles, tout cela viendra mettre un frein sérieux aux plus de toutes extended. abus de toutes sortes.

Mais il reste l'abus des antibiotiques dans l'agriculture.

Quant aux antibiotiques utilisés pour l'engraissage des animaux, ils sont encore plus nombreux. C'est ainsi qu'on les ajoute soit à la nourriture de la vache pour aug-menter la production de lait, soit à celle de la volaille pour stimuler sa croissance. Il est vrai que les doses sont alors moins élevées que quand il s'agit d'une thérapeutique. Ce qui ne les empêche pas d'être nuisibles, à la longue, soit en favorisant la naissance de microbes « aguerris », c'est-à-dire insensibles finalement à ces anti-biotiques, soit en demeurant dans la viande elle-même.

Car ne nous leurrons pas: on peut trouver, dans la viande de poulet, par exemple, des résidus d'antibiotiques provenant ou de l'alimentation du poulet lui-même, ou d'un traitement vétérinaire subi

C'est là qu'il faut féliciter, entre autres, Coop Suisse, qui, pour éliminer tous risques, s'efforce de s'abstenir de toute addition d'antibiotiques dans la nourriture destinée à ses porcheries et d'obtenir pourtant les mêmes résultats grâce à l'hyglène, à la sélection et à pourtant les mêmes résultats grâ-ce à l'hygiène, à la sélection et à la coopération des spécialistes, évitant ainsi aux consommateurs ces résidus antibiotiques dans la nourriture, qui peuvent provoquer de l'hyperesthésie ou, chez des êtres déjà sensibilisés, un véritable choc circulatoire

#### CE QU'IL FAUDRAIT FAIRE...

Les remèdes puissants que sont les antibiotiques ne doivent pas être manipulés par des profanes. Aussi l'Office fédéral de l'hygiène publique a-t-il attiré l'attention des gens, dans un bulletin paru il y a quelque temps déjà, sur tous ces dangers courus. Il a, en outre, lancé un appel aux agriculteurs dans le même sens.

Certes, les antibiotiques sont des médicaments et non des poi-sons. Aussi tombent-ils sous le coup de la législation médicale. Mais dans notre pays, le commer-ce des médicaments étant de la compétences des cantons, il con-venait d'édicter, puisqu'une régle-mentation unique manquait, un certain nombre de dispositions parallèles :

soit en introduisant l'obligation de prescrire des ordonnances et de les contrôler,

soit en ordonnant que tous les anti-biotiques prescrits par le vétérinaire pour le traitement de la tétine soient

soit en soumettant aussi les fourra-ges à des mesures de contrôle,

soit en instaurant un organe de con-trôle du lait et des produits laitiers,

soit en séparant rigoureusement les antibiotiques à l'usage des êtres hu-mains de ceux qui sont employés dans la thérapeutique vétérinaire.

C'est ce que proposaient quel-ques messieurs dotés de sagesse, dont, justement, le vice-président du Conseil d'administration de Coop Suisse, la plus importante de ces exigences étant l'ordonnance obligatoire. Mais cette ordonnance ne suffirait pas puisqu'elle ne con-cernerait que le médicament fabri-qué, mais non la matière première, alors que, sous forme de matières premières, on obtient librement tous les remèdes antibiotiques...

Il faudrait aussi une loi fédérale ur les médicaments, tant il est vrai qu'à l'heure actuelle, les antibio-

tiques, selon qu'ils sont destinés aux humains ou aux bêtes, ne con-cernent pas les mêmes autorités. Et il faudrait enfin compléter la coloration obligatoire par la prescription obligatoire d'ordonnance et par un contrôle. Le contrôle de la qualité du lait, par exemple, est très importante, et l'Union centrale des producteurs suisses de lait le sait bien, qui a déjà constitué un réseau étendu de contrôle antibiotique pour les centrales latitières, beurrières et fromagères. Coop Suisse va plus loin en demandant Suisse va plus loin en demandant jusque chez les petits producteurs le contrôle renforcé qu'exigent les critères de sélection les plus stricts appliqués aux prix différentiels, suivant la qualité du lait; analyses bactériologiques rigoureuses, tests concernant la propreté et la conservation, et examen des résidus éventuels d'antibiotiques et insecticides. Les ferbiotiques et insecticides. Les fermiers dont le lait ne répond pas aux exigences seraient exposés à

Tout cela, tout « ce qu'il faudrait faire » a été discuté et présenté après avoir été longuement mûri.

de fortes réductions de prix, voire à une interdiction de vendre

#### INTERVENTION DU GROUPE COOP AUPRÈS DES AUTORITÉS FÉDÉRALES

d'installations déjà Disposant très importantes, Coop Suisse a encore agrandi et modernisé son laboratoire en le dotant de photomètres spectraux, de polarimètres, d'instruments à mesurer « pH », de titriscopes et chromatographes à gaz avec enregisteurs et intégra-teurs électroniques, tous appareils efficaces pour détecter, analyser et quantifier les résidus de pesticidans l'alimentation. Mais il a plus en suggérant à notre chef Département de l'intérieur de réunir une conférence des principaux distributeurs du commerce de détail, des organisations de producteurs agricoles, des imporproducteurs agricoles, des impor-tateurs, des grossistes, de l'Office fédéral de l'hygiène et des Divi-sions de l'agriculture et du com-merce pour examiner l'éventualité d'accords internationaux sur les normes de tolérance, l'unification des normes de tolérance appli-quées dans les divers pays, et la coordination des mesures à pren-dre à l'égard des fournisseurs et les autorités de l'étranger, et pour des autorités de l'étranger, et pour faire le point (mesures prises jus-qu'à maintenant, expériences faiqu'a maintenant, experiences lair-tes, limitation aussi sévère que possible de l'emploi de toxiques résiduaires dans l'agriculture, exi-gences que le commerce et les consommateurs sont habilités à poser en matière de qualité, créa-tion d'un service central d'infor-mation sur l'emploi des insecticimation sur l'emploi des insectici-des, pesticides et antibiotiques, développement des laboratoires d'analyse des denrées alimentaid'analyse des démetrs amontaires, et développement des études visant à déceler les incidences médicales et biologiques du pro-

## LA MOTION HAGMANN

Et nous en arrivons alors à cette fameuse motion qui fait l'objet de cet article. C'est la motion de M. Walter Hagmann, gérant à Mos-nang (St-Gall).

Le texte de cette motion, déposée le 2 juin 1970, adoptée le 11 juin par le Conseil national et le 7 octobre par le Conseil des Etats, est le suivant :

"Le Conseil fédéral est invité à veiller à ce que les matières premières et les médicaments contenant des antibiotiques, qui sont destinés à un usage vétérinaire ou à l'industrie des pro-duits fourragers, soient obligatoirement soumis dans l'ensemble de la Suisse, à autorisation et à ordonnance médicale. Il est en outre invité à prendre des dispositions pour que l'on ne puisse plus utiliser dans l'agriculture suisse, pour le traitement des pis au moyen d'antibiotiques, que des prépa-rations colorées.»

Et voici, pour terminer, quelques détails de cette motion intitulée « Antibiotiques à usage vétérinai-

C'est en 1946 que les savants ont découvert que des antibioti-ques tels que la pénicilline et la streptomycine étaient sucepti-bles de contribuer à une crois-sance plus rapide des animaux et que l'économie réalisée ainsi sur la nourriture était de 8 %. Il fut dès lors prouvé que ces mêmes antibiotiques étaient éminemment utiles, pouvant contribuer à la fois à l'amélioration de la santé des animaux domestiques, à l'accroissement de la production de viande et à l'abaissement de son coût. Mais il est connu que, passé une mais il est connu que, passe une certaine dose, les antibiotiques deviennent dangereux. Or, la surveillance des produits pharmaceutiques pour les humains et les bêtes est de la compétence des cantons et chaque canton a sa législation propre.

Quoi qu'il en soit, les antibiotiques nuisent à la fois à la nourriture des bêtes, à la santé des gens et à la qualité des produits laitiers.

La statistique prouve que le 1 % La statistique prouve que le 1 % du peuple suisse est allergique à la pénicilline. Quant au restant, s'il en absorbe régulièrement une quantité infinitésimale, il risque, le jour où il en aura vraiment besoin, de voir la pénicilline n'avoir plus aucun effet sur lui. Par ailleurs, les antibiotiques dans le lait donnent des fromages et des yo-ghourts défectueux. En tout cas, tous les experts sont d'accord sur ce point: tant qu'on pourra obte-nir des antibiotiques au marché noir, le danger existera. Car, légalement, le paysan ne peut obtenir des antibiotiques qu'avec une or-donnance, mais l'illégalité fleurit

« Zentralverband Schweizerischer Milchproduzenten » a tou-jours désiré qu'un décret préco-nise que la totalité des préparations contenant des antibiotiques soient subordonnées à une obliga-tion d'ordonnance et qu'elles

...QUI وبزنون I CONN. 33222 SON

subordonnées à gation d'ordonnance et qu'elles gation d'ordonnance et qu'elles soient si possible colorées. L'usage inconsidéré de médicaments dans la nourriture des animaux doit être combattu par la loi fédérale. Objectivement, on doit reconnaître que les autorités ne sont pas restées inactives sur ce point, pas restees inactives sur ce point, des commissions spéciales étant parvenues à réglementer le commerce du fourrage, telle la Interkantonales Kontrollstelle für Heilmittel (IKS), qui peut soumettre aux cantons des recommandations des recommandations des recommandations des médicaments relevant au suiet des médicaments relevant des domaines à la fois sanitaires et de police. Mais il faudrait, évi-demment, qu'une loi fédérale règle demment, qu'une loi federale regle le commerce des antibiotiques dans l'agriculture et que les pré-parations médicamenteuses pour animaux soient soumises à des permissions spéciales et à la pré-sentation d'ordonnances en bon-ne et due forme.

Comme on le voit, la motion Hagmann avait tout pour plaire au consommateur, donc à chacun de nous. Qu'elle ait été adoptée par la Confédération nous remplit de satisfaction

L'Helvétie





## KYBOURG

GENEVE - 4, Tour-de-l'Ile - Tél. Directeur : R. KYBOURG Tél. 25 10 38

Officier de l'Ordre des palmes académiques Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP

Préparation aux fonctions de SECRÉTAIRE DE DIRECTION SECRÉTAIRE STENODACTYLOGRAPHE SECRÉTAIRE-COMPTABLE DACTYLOGRAPHE

angues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce et dactvlo : préparation aux concours officiels de Suisse romande